

Intitulé ÉTABLIR LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ETABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

Objectifs

- ◆ *Maîtriser les obligations réglementaires à respecter dans le cadre de la procédure budgétaire, de la présentation du compte administratif, du plan de financement et des indicateurs constituant le tableau de bord.*
- ◆ *Transmettre aux participants des connaissances en matière de présentation de leur stratégie aux autorités de tarification leur permettant de répondre aux obligations des ESMS.*
- ◆ *Appréhender la logique du budget prévisionnel, l'élaborer, se perfectionner dans la présentation et la négociation d'un budget.*

Pré-requis

Aucun prérequis spécifique

Programme

1. L'environnement législatif et réglementaire :
 - Les financeurs du secteur SMS
 - Les formes de financement
 - Annualité et pluri annualité
2. La procédure budgétaire
3. Le contentieux
4. Le cadre normalisé budgétaire
5. Le mécanisme de calcul du tarif, focus sur certaines variables d'ajustement et leurs conséquences (activités, charges calculées, etc.)
6. Le Plan pluriannuel d'investissement et de financement
7. L'EPRD.

Date :
13 septembre 2018

Lieu : Besançon ou Dijon

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarifs (*)
280 € (Adhérent)
360 € (Non-Adhérent)

Public :
Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement
Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.
Vidéoprojection

Modalités d'évaluation de la formation
Attestations individuelles de formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation
Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de Formation

Intervenant
Philippe ROBERT,
Expert-comptable spécialisé en comptabilité associative du secteur social et médico-social

(*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)